

Le 13 mai 2022,

**OBJET : Mesures sanitaires en vigueur à partir du 14 mai 2022**

Chers parents,

Nous désirons vous informer des principaux changements qui entreront en vigueur le 14 mai prochain concernant l'allègement des mesures sanitaires appliquées en milieux scolaires.

**Fin du port du masque obligatoire**

Le port du masque pour les élèves et le personnel n'est plus obligatoire, et ce, en tout lieu soit :

- En classe ;
- Dans les cours d'éducation physique et à la santé ;
- Dans les aires communes ;
- Lors des déplacements ;
- Lors des activités parascolaires ;
- Dans l'autobus.

Bien que ce ne soit plus obligatoire, le choix de porter le masque reste à la discrétion de chaque personne. Par conséquent, jusqu'à la fin de l'année scolaire, nous pourrons continuer à distribuer des masques aux élèves qui souhaitent en porter.

**Test rapide**

Vous avez reçu cette semaine, par le biais de votre enfant, une dernière boîte de tests rapides.

Pour toutes questions supplémentaires, nous vous invitons à consulter le site <https://www.quebec.ca/> qui est mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Nous vous remercions pour vos efforts soutenus à respecter les règles sanitaires évolutives, et ce, tout au long de cette année. Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour nous aider à éviter les éclosions et la propagation du virus afin de garder notre école ouverte et sécuritaire.

MB/sf



Myriam Boucher  
Directrice